



Credibility In Media

Barème des Authentifications Quantitatives Presse

Applicable à partir du 1er janvier 2026

Type de barème	Nombre de titres contrôlés	Tarif (EUR) hors TVA
Quotidiens Périodiques mis en vente (2 experts)	1e	2081
	2e	1041
	3e et suivants	780
Distribution aux affiliés Distribution dirigée (1 expert)	1e	1147
	2e	686
	3e	509
	4e et suivants	436
Presse Régionale Gratuite (1 expert)	1e	1100
	2e	650
	3e	474
	4e et suivants	366

Le dégressif par nombre de titres authentifiés ne sera appliqué que dans le chef d'un même éditeur (le critère étant le n° de TVA) et au cours d'une même journée de visite de contrôle.

Si les différents types de barème doivent être appliqués simultanément pour une même visite de contrôle, le dégressif se calculera sur le barème le moins élevé.

Lorsque les opérations de contrôle se font à l'étranger, le barème ci-dessus doit être majoré de 25%.

Si une authentification ne peut être clôturée en une seule visite de contrôle, certaines données indispensables n'étant pas disponibles, chaque visite de contrôle supplémentaire donnera lieu à une majoration de 50% du tarif de base.

Les titres comportant une édition francophone et une édition néerlandophone physiquement séparées dont le contenu rédactionnel est différent seront considérés comme des titres distincts.

Les éditeurs qui font l'objet d'une authentification du CIM doivent obligatoirement être membres du CIM et souscrire sans réserve à ses Statuts, au Règlement d'Ordre Intérieur et au Règlement Authentification de la Presse modifié et entré en vigueur le 1 janvier 2026. Au cas où l'authentification est sollicitée à l'intervention d'une régie, cette régie et l'éditeur sont solidairement tenus du coût de l'authentification.

Centre d'Information sur les Médias AS.B.L. – Centrum voor Informatie over de Media V.Z.W.

Boulevard Auguste Reyerslaan 80 Brussel 1030 Bruxelles, België - Belgique | +32 (0)2 661 31 50

info@cim.be | www.cim.be | BTW/TVA: BE 0407.594.592 | ING BE02 3101 5396 3540 - BBRUBEBB